EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 26

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DE TREMONTEIX

Françoise NOUHEN, Odile VIGNAL, Nicaise JOSEPH, en tant que membres du Conseil d'Administration de Logidôme ne prennent pas part au vote.

Par convention en date du 22 décembre 2011, la Ville de Clermont-Ferrand a confié la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces sportifs de Trémonteix à Logidôme, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Trémonteix.

Aujourd'hui le programme de travaux initialement prévu est modifié comme suit :

- La superficie du bâtiment des vestiaires passe de 300 à 430 m² avec ajout d'un vestiaire tennis, d'un local buvette, d'un bureau de gardien et de bureaux associatifs.

- Des travaux complémentaires sont prévus sur les espaces sportifs avec la remise en état et l'élargissement des terrains de pétanque, la remise en état des chemins d'accès à la zone sportive et l'extension des linéaires de clôture. Le city parc est supprimé du programme ainsi que le terrain de tennis prévu sur le toit du bâtiment des vestiaires et remplacé par une toiture végétalisée.

- L'intégration au budget de l'éclairage du stade de foot.

Les coûts estimatifs de la convention sont modifiés comme suit :

Postes	**Convention 2011**	**Avenant n°1**	**Plus value -%-**
Eclairage Stade football	0 €	**125 591 €**	**NC**
Vestiaires	502 440 €	**660 745 €**	**32%**
Espaces extérieurs	1 424 053 €	**1 480 175 €**	**4%**
Imprévus	35 746 €	**35 746 €**	**0%**
Autres (actualisation, contrôles, essais…)	*6 750 €*	*16 847 €*	*150%*
Conduite d'opération (2.5%)	*45 576 €*	*54 068 €*	*19%*
Montant TOTAL HT	2 014 565 €	2 373 172 €	18%

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est nécessaire de passer un avenant à la convention.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la Ville et Logidôme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD

OPH de Clermont-Ferrand
14, rue Buffon • BP 112
63019 Clermont-Ferrand Cedex 2

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE DE LA ZAC TREMONTEIX

ENTRE :

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur le Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ……., déposée en Préfecture le ……,

ci-après dénommée par les mots « la Ville »

D'UNE PART,

ET:

Logidôme, Office Public de l'Habitat de Clermont-Ferrand, dont le siège social et les bureaux sont situés 14 rue Buffon – 63100 Clermont-Ferrand, inscrit au Registre du Commerce de Clermont-Ferrand sous le numéro B 385 373 253 représenté par sa Directrice Générale, Marielle CHAMPENIER.

ci-après dénommée « Logidôme »

D'AUTRE PART.

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone sportive de la ZAC de Trémonteix conclue entre la Ville de Clermont-Ferrand et Logidôme le 2 février 2012, ci-après désignée « la Convention »,

Considérant la nécessité, révélée au cours de la mission, de prendre en compte un certain nombre de modifications au programme de travaux des espaces sportifs et du bâtiment des vestiaires, l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qui en découle ainsi que l'allongement corollaire des délais de réalisation des travaux.

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de modifier la convention susvisée par avenant conformément aux dispositions des articles 2 et 9 de cette dernière.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER :

L'annexe 1 à la Convention, relative au programme des travaux, est modifiée conformément à l'annexe 1 jointe au présent avenant.

ARTICLE 2 :

L'annexe 2 à la Convention, relative à l'enveloppe financière prévisionnelle, est modifiée conformément à l'annexe 2 jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 :

Le dernier alinéa de l'article 2.c relatif aux délais de réalisation des travaux est modifié comme suit :

« Le Maître d'ouvrage désigné s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 8 ans à compter de la date de notification de la présente convention. Ce délai pourra être prolongé par des arrêts de chantier que le maître d'œuvre aura notifiés sous forme d'ordre de services à l'entreprise, après validation de la maîtrise d'ouvrage désignée et de la Ville dans le cas d'incidence financière. »

ARTICLE 4 :

Toutes les autres dispositions de la Convention conservent leur pleine et entière application.

ARTICLE 5 :

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa dernière signature par les Parties.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Clermont-Ferrand, le

Pour la Ville

Le Maire

A Clermont-Ferrand, le

Pour Logidôme

La directrice générale

Marielle CHAMPENIER

ANNEXE 1

RAPPEL *DES TERMES INITIAUX DE L'ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE:*

« ANNEXE 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX »

1 - ZONE DES « ESPACES SPORTIFS »

L'aménagement de la zone des « espaces sportifs », située dans l'emprise de la ZAC de Trémonteix, vient compléter la réalisation des espaces publics prévus dans le Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation.

Le complexe sportif existant à proximité du gymnase sera ainsi rénové et ses abords seront réaménagés. Il servira au collège et pourra être ouvert aux habitants du quartier.

Ce complexe comprendra les équipements suivants:

1	*Terrain de foot (100m x 60m) synthétique rendu inondable en cas d'évènement pluvieux exceptionnel et réalisé sur un bassin de rétention d'eaux pluviales*
2	*Terrains de tennis double jeux largeur minimum 17,07m, longueur minimum 34,77m) dont l'un se trouve sur le toit du bâtiment des vestiaires*
2	*Terrains de pétanque (57 x 8.5m)*
1	*Espace de saut (55m x 7m)*
1	*Espace de lancer de poids (30m²)*
1	*City parc (290m²)*
1	*Esplanade*

MODIFICATION DES TERMES DE L'ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE:

« ANNEXE 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX »

1 - ZONE DES « ESPACES SPORTIFS »

Le programme des travaux initialement prévu est modifié. Il est donc redéfini tel qu'il suit :

L'aménagement de la zone des « espaces sportifs », située dans l'emprise de la ZAC de Trémonteix, vient compléter la réalisation des espaces publics prévus dans le Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation.

Le complexe sportif existant à proximité du gymnase sera ainsi rénové et ses abords seront réaménagés. Il servira au collège et pourra être ouvert aux habitants du quartier.

Ce complexe comprendra les équipements suivants:

1	Terrain de foot (100m x 60m) synthétique et **éclairé** rendu inondable **(mais non étanche)** en cas d'événement pluvieux exceptionnel et réalisé sur un bassin de rétention d'eaux pluviales
1	Terrain de tennis double jeux (largeur minimum 17,07m, longueur minimum 34,77m)
1	Terrain de pétanque (57m x 8.5 m)
1	Terrain de pétanque (57m x 9.5 m)
1	Espace de saut (55m x 7m)
1	Espace de lancer de poids (30m²)
1	Esplanade

Ces équipements sportifs sont regroupés dans la partie médiane et à l'est du site sensiblement dans leur emprise actuelle. Ils seront clos mais pourront être accessibles aux habitants dans la journée.

Les travaux prévus aux abords des équipements sont les suivants :

- *l'aménagement d'un parking pour les personnes à mobilité réduite (une dizaine de places), de la voie de desserte de la zone et de la reprise des chemins existants ;*
- *la réalisation d'un escalier le long du gymnase et l'aménagement d'une esplanade polyvalente ;*
- *l'aménagement des espaces verts de la zone : entre la rue Jean Monnet et la voie d'accès à l'est du gymnase, sur le talus traité sous forme de « verger » entre la rue Jean Monnet et l'esplanade à l'ouest du gymnase, autour des terrains de pétanque.*

Ces équipements sportifs sont regroupés dans la partie médiane et à l'est du site sensiblement dans leur emprise actuelle. Ils seront clos mais pourront être accessibles aux habitants dans la journée.

Les travaux prévus aux abords des équipements sont les suivants :

- l'aménagement d'un parking pour les personnes à mobilité réduite (une dizaine de places), de la voie de desserte de la zone et de la reprise des chemins existants ;
- la réalisation d'un escalier le long du gymnase et l'aménagement d'une esplanade polyvalente ;
- l'aménagement des espaces verts de la zone : entre la rue Jean Monnet et la voie d'accès à l'est du gymnase, sur le talus traité sous forme de « verger » entre la rue Jean Monnet et l'esplanade à l'ouest du gymnase, autour des terrains de pétanque.

2 - BATIMENT DES VESTIAIRES

Au centre de cet espace est également prévue, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, la construction d'un bâtiment de ***300 m²*** *abritant :*

nbre	*désignations*
4	*vestiaires douches*
2	*Vestiaires arbitres*
1	*Local infirmerie, anti dopage*
1	*Salle de réunion avec ouverture pour « buvette »*
1	*bureau gardien*
2	*bureaux associatifs (foot, pétanque)*
1	*Bloc sanitaires (HF + PMR) intérieur*
1	*Bloc sanitaires (HF + PMR) extérieur*
1	*Local rangement*
1	*Local rangement avec porte extérieure (foot)*
1	*Local rangement nettoyage*
1	*Local technique (chaufferie, électricité, téléphone, domotique)*
1	*Local chaufferie*
1	*Ensemble Hall et circulations*
1	*Terrain de tennis double, largeur minimum 17,07m, longueur minimum 34,77m, en couverture du bâtiment*
	Le traitement des abords

Les travaux de construction de ce bâtiment se feront en coordination avec l'aménagement des espaces sportifs.

2 - BATIMENT DES VESTIAIRES

Le programme des travaux initialement prévu est modifié. Il est donc redéfini tel qu'il suit :

Au centre de cet espace est également prévue, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, la construction d'un bâtiment de **430 m²** abritant :

nbre	**désignations**	**Surf. Unit**	**Surf. totale**
1	Hall d'entrée	15m²	15m²
4	Vestiaires foot avec douches	25m²	100m²
2	Vestiaires arbitres **(compris douche et wc)**	8m²	16m²
1	Local infirmerie, anti dopage	16m²	16m²
2	**Vestiaires tennis avec douches**	**10m²**	**20m²**
1	Salle de réunion	30m²	30m²
1	**Local buvette**	**10m²**	**10m²**
1	**Local servant de réserve à la buvette**	**6m²**	**6m²**
1	**Bureau gardien ou délégué**	**9m²**	**9m²**
3	**Bureaux associatifs**	6m²	18m²
1	Bloc sanitaires (HF + PMR) intérieur	30m²	30m²
1	Bloc sanitaires (HF + PMR) intérieur	30m²	30m²
1	Local rangement intérieur	9m²	9m²
1	Local rangement extérieur	15m²	15m²
1	Local technique (électricité, téléphone, domotique)	14m²	14m²
1	Local rangement nettoyage	6m²	6m²
1	Local chaufferie + CTA	15m²	15m²
	Circulations optimisées	72m²	72m²

Les travaux de construction de ce bâtiment se feront en coordination avec l'aménagement des espaces sportifs. Le traitement des abords du bâtiment des vestiaires étant inclus dans les travaux d'aménagement des espaces sportifs.

Annexe 2

L'annexe 2 à la Convention est modifiée comme suit :

Zone Sportive Trémonteix
Budget Prévisionnel

Postes	Montant HT initial	Montant HT Avenant n°1
Travaux		
Espaces Sportifs	1 351 695,00 €	**1 407 245,00 €**
Travaux éclairage stade de foot	/	**125 590,97 €**
Vestiaires	435 600,00 €	**583 500,00 €**
Imprévus	35 745,90 €	**35 745,90 €**
Actualisation (prévision de 0.5 % total des montants de travaux)		**10 632,08 €**
Sous-Total	1 823 040,90 €	**2 162 713,95 €**
Honoraires		
Espaces Sportifs		
Maîtrise d'œuvre	61 899,52 €	70 362,00 €
Bureau de contrôle	6 758,48 €	0,00 €
Sondages de sol	3 700,00 €	2 568,00 €
Actualisation (prévision de 1 % total des honoraires MOE)		704,00 €
Sous-Total	72 358,00 €	**73 634,00 €**
Vestiaires		
Maîtrise d'œuvre	47 916,00 €	64 163,00 €
Bureau de contrôle	6 534,00 €	3 400,00 €
Mission SPS	4 356,00 €	3 310,00 €
Mission OPC	6 534,00 €	4 083,10 €
Sondages de sol	1 500,00 €	2 289,00 €
Sous-Total	66 840,00 €	**77 245,10 €**
Divers		
Indemnités - *équipes de maîtrise d'œuvre*	5 749,92 €	3 502,00 €
Reprographie	500,00 €	500,00 €
Publicité A.O.	500,00 €	1 509,44 €
Sous-Total	6 749,92 €	**5 511,44 €**

Conduite d'opération (2,5%)	45 576,02 €	**55 905,76 €**
Montant TOTAL HT	**2 014 564,84 €**	**2 375 010,25 €**

Au total, la plus value générée par l'ensemble des modifications est de 360 445,41 €/HT soit une augmentation de l'enveloppe financière de 18%.